



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 24 mars 2025 à 19H00

Présents : Pierre André DAMAS, Président;
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Angélique MAUCQ, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès MUAMBA-KABENA, Christine KEIGHIEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan ARNOULD, Philippe LEQUEUE, Patrice NALDI, Marjorie NEUKERMANS, Sana BATIK, Flore DIESBECQ LACROIX, Bastian GONZALEZ VANHESPEN, Madiane ADDI, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Olivier FIÉVEZ, Flavie PRÉVOST.

Objet n° 22 - Question orale de Madame la Conseillère Sylvie BRANCART relative à la Convention avec l'Intercommunale IGRETEC

Les membres du Conseil communal prennent connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Sylvie BRANCART relative à la Convention avec l'Intercommunale IGRETEC.

La semaine dernière, j'ai participé avec deux collègues à la formation des nouveaux élus locaux dispensée par l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Je fais une parenthèse mais je la conseille à tous les nouveaux, c'est très utile pour s'approprier les codes de la gestion communale.

Dans l'atelier consacré aux finances, l'accent a été mis sur le fait de pouvoir user de créativité et d'éviter ainsi autant que faire se peut d'aller puiser dans le portefeuille des citoyens que nous sommes tous.

Des trucs et astuces disponibles et prévus légalement ont aussi été proposés pour maximiser les recettes d'une commune.

Parmi les idées sur la table : une convention avec une intercommunale pour enrôler la taxe sur la force motrice, notamment sur les chantiers mobiles. J'ai directement pensé à notre Commune car, si je ne m'abuse, nous avons à cet égard une convention avec Igretec, Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques.

Pour la parfaite information des membres du Conseil communal, une telle convention implique d'Igretec, qui dispose des compétences nécessaires pour le faire, de contrôler les déclarations et les activités des entreprises relatives à la taxe sur la force motrice sur base de la législation actualisée en la matière. Ce contrôle permet à la Commune d'établir l'assiette imposable dans le cadre de la taxe sur la force motrice.

De plus, Igretec réalise un contrôle détaillé des installations de façon à en déterminer la puissance installée réelle et à dénombrer exactement les moteurs utilisés par l'entreprise. Ce contrôle-là permet à la Commune de déterminer la puissance exonérée dans le cadre du Plan Marshall.

Si l'explication n'est pas des plus simples, mes questions le sont :

- Depuis quand Igretec travaille réellement sur le terrain pour nous afin d'enrôler la taxe sur la force motrice ?
- Quels sont à ce stade les résultats ? A-t-on pu dégager de nouvelles recettes ?
- A combien s'élève l'intervention de la Wallonie dans le cadre du Plan Marshall et est-ce que l'action d'Igretec a permis d'aller chercher davantage de moyens là aussi ?

Monsieur le Député-Bourgmestre Maxime DAYE répond à la question

Merci, Sylvie, pour cette question et pour ta participation à la formation de l'UVCW.

Nous avons prévu dans notre plan de gestion le contrôle de la taxe sur la force motrice par IGRETEC. Une convention a été signée le 28 mars 2022, avec prestation de serment des contrôleurs d'IGRETEC. J'en viens directement aux résultats :

Au niveau des recettes, sur un total de 43 entreprises contrôlées :

1. Force Motrice :
 - 23 entreprises ne déclaraient rien et donc étaient à défaut --> plus-value pour la Ville.
 - 2 entreprises qui ne déclaraient pas assez --> plus-value pour la Ville.
 - 1 entreprise qui déclarait de trop --> moins-value pour la Ville.
 - 17 entreprises n'ont rien donné étant donné le règlement communal existant avec l'exonération < à 50 kw.

Soit une plus-value totale de 27.213,07 € sur 2023 et années suivantes !

2. Plan Marshall :
 - 39 entreprises ont pu voir qu'elles pouvaient bénéficier du PM --> plus-value pour la Ville mais aussi pour les entreprises concernées.
 - 2 entreprises ont vu qu'elles pouvaient déclarer plus au niveau PM --> plus-value pour la Ville mais aussi pour les entreprises concernées.
 - 2 entreprises n'ont rien donné étant donné le règlement en vigueur avec l'exonération < à 50 kw.

Soit une plus-value totale de 81.945,02 € sur 2023 et années suivantes !

Globalement, les recettes pour l'exercice 2023 ont été augmentées de 109.158,09 € (il faut tenir compte des honoraires IGRETEC de 60.036,95 € (55%) pour la première année), soit près de 50.000 € supplémentaires dès 2023 et ensuite plus de 100.000 €/an à partir de 2024 toutes activités égales les années suivantes !

On peut donc constater ce qui suit pour l'exercice 2024 et donc à budgétiser pour 2025 également à tout le moins si pas de changement : le plan Marshall passerait d'un montant de 81.945,02 € (perçu 74.761,99 €) à un montant de 122 210,34 €, soit un gain supplémentaire de 40.265,32 € mais à prendre avec toutes les précautions tenant compte que c'est un montant en provenance de la Région qui prend également des mesures de restrictions budgétaires. Concernant le montant de la taxe, nous avons enrôlé un montant de 27.213,07 € sur 2023 et nous passons maintenant à un montant de 40 487,65 €, soit un gain supplémentaire de 13.274,58 €.

IGRETEC assure également un accompagnement des entreprises. Tout le monde est satisfait.

Madame la Conseillère Sylvie BRANCART réplique

Merci pour ces confirmations. Je me doutais que nous allions dans une direction positive et, si l'UVCW nous conseille d'être réactifs, c'est que nous l'avons déjà été les années précédentes.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
Bernard ANTOINE

Le Président,
Pierre André DAMAS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Bernard ANTOINE

Le Député-Bourgmestre,

Maxime DAYE